



02 mai 2025  
Paris, France

## **Contribution de WECF France pour la consultation publique du projet de stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**

WECF France prend acte du projet de **stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat** et renforce son ambition d'en faire une véritable réponse aux défis écologiques, sanitaires et sociétaux. En tant qu'ONG écoféministe qui a pour but de construire avec les femmes un monde sain, durable et équitable, nos priorités sont la lutte contre le dérèglement climatique, la santé environnementale (dont la protection à l'exposition aux polluants), et le développement local en priorisant la spécificité de la place et du rôle des femmes.

WECF France s'engage depuis longtemps pour une alimentation saine et durable. À travers ses **ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable**, nous agissons pour faire évoluer les pratiques alimentaires et encourager des choix plus éclairés, tout en tenant compte des contraintes sociales et économiques des participant·es.

### **Recommandations prioritaires :**

1. **Renforcer significativement la régulation du secteur agroalimentaire pour protéger la santé publique :**
  - Interdire la publicité et le marketing des produits trop gras, sucrés, salés et ultra-transformés, en particulier lorsqu'ils ciblent les enfants.
  - Rendre obligatoire l'affichage du Nutri-score sur les emballages des produits alimentaires, ainsi que dans toutes les communications commerciales.
2. **Préserver l'exigence de qualité dans la restauration collective publique en :**
  - Sanctuarisant la définition du plat "fait-maison" telle que prévue dans le code de la consommation, excluant le recours aux solutions issues de cuisines centrales,
  - Instaurant une option végétarienne quotidienne dans les établissements proposant plusieurs menus.
3. **Fixer des objectifs d'approvisionnement** en produits sains, biologiques, équitables et de qualité pour la grande distribution et la restauration commerciale, sur le modèle des objectifs fixés à la restauration collective par la loi EGalim,

favoriser leur visibilité dans les linéaires, et restreindre la place faite aux produits trop gras, sucrés et salés et ultra-transformés.

4. **Garantir un financement stable et conséquent des PAT à hauteur de 80 millions d'euros par an. Ce soutien est nécessaire pour :**

- Promouvoir les pratiques agricoles agroécologiques,
- Assurer une juste rémunération des agricultrices et agriculteurs,
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale en facilitant l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

5. **Détailler les objectifs de développement de l'agriculture biologique à horizon 2030**, en fixant des cibles précises par débouché (restauration collective, distribution, restauration commerciale). Cette planification doit être accompagnée de :

- Sous-objectifs intermédiaires mesurables,
- Moyens dédiés à la structuration des filières,
- Soutien aux producteurs et opérateurs de la bio,
- Mesures incitatives pour les acheteurs publics et privés.

WECF France souligne aussi la nécessité d'intégrer **une approche différenciée selon le genre** dans la mise en œuvre de la stratégie, afin de prendre en compte les inégalités persistantes face à la précarité alimentaire et à l'accès à une alimentation saine et durable.

- **Dr Sylvie Platel** – *PhD en santé publique et Directrice du Pôle plaidoyer en santé-environnement et genre de WECF France*
- Contribution coordonnée par **Mathieu Gomes**